AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 3 - 5 - 8[illegible]

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL :

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94 Y

SUPPLEMENT AU BULLETIN N° 87 (BULLETIN CEREALES N° 13)

27 OCTOBRE 1983

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Les orges actuellement au stade 1 à 2 feuilles sont infestées de pucerons vecteurs du virus de la jaunisse nanisante. Le RISQUE D'INFECTION est donc TRES IMPORTANT pour les semis précoces d'orge d'hiver, particulièrement dans la moitié Sud de la Bretagne et en zones côtières.

- Semis d'orge réalisés avant le 20 octobre

Un traitement insecticide contre les pucerons doit être entrepris dès le stade 2 feuilles. Utiliser : Nexion (1 l/ha), Sovi-Nexion (1,5 l ou 1 kg), Cymbush (0,2 l), Kafil (0,2 l), Sherpa (0,2 l), Décis (0,3 l) ou Sumicidin (0,25 l).

Eviter les mélanges ou les applications trop rapprochées de certains herbicides et insecticides en raison d'incompatibilités (se renseigner auprès des firmes).

Une deuxième application pourra être nécessaire 15 jours environ après ce premier traitement si les températures demeurent élevées, donc favorables aux vols et à l'activité des pucerons.

- Semis d'orge réalisés après le 20 octobre

Surveiller les cultures dès leur levée. Observer les plantules en fin d'après-midi, lorsque les températures ont dépassé 10 à 12° C dans la journée.

Attendre le stade 2 feuilles pour décider d'une intervention si la présence de pucerons est alors constatée.

- Semis de blé

Bien que moins sensible au virus de la jaunisse nanisante, le blé peut également être touché par la maladie.

Si les conditions climatiques demeurent favorables aux pucerons, surveiller les semis précoces de blé dès la levée. Se reporter au prochain bulletin.

ELIMINER RAPIDEMENT LES REPOUSSES DE CEREALES ENCORE EN PLACE

P35